

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 16 novembre 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND (Arrivée à 19h41), Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Pascal DUGEAY pouvoir à Jean-François BATIER
Blanche ROUX pouvoir à Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents excusés :

Pascal DUGEAY, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques MORLAY

N°2023/D/084 - **Objet :** Retrait de la commune de Saint-Just-le-Martel du CIMD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse (CIMD) n° 2023/013, du 10 octobre 2023, portant sur la demande de retrait de la commune de Saint-Just-le-Martel (refus de la demande de Saint-Just-le-Martel),

Considérant qu'en application de l'article L.5211-19 du CGCT, le Conseil municipal de chaque commune membre, dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant (Comité syndical du CIMD) au Maire, pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Monsieur Gaston CHASSAIN informe que la commune de Saint-Just-le-Martel a délibéré le 6 juin 2023 pour demander son retrait du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse compte tenu de l'impact économique important que cela représente pour elle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accepter la demande de retrait du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse 87 de la part de la commune de Saint-Just-le-Martel.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 22 novembre

Le Maire

Gaston CHASSAIN.